Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261116-S06-CC-186-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Mise en ligne le 20/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 186/2026
SÉANCE N° 06 DU 16 NOVEMBRE 2026

PARC PRIVÉ – PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT)

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 10 novembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Jean-René Ladurée (à partir de 18 h 17), Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau (à partir de 18 h 21), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Patrice Morin, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoine, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 23), Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle (à partir de 18 h 20), Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Eric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Isabelle Jouault, Annette Chesnel, Manel Bentefrit, Eric Lemoine.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Jérôme Fortin-Stoltz a donné pouvoir à Habib Bousbih, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard.

Nicolas Deulofeu et Nadège Davoust ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 17 novembre 2026

N° 186/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

PARC PRIVÉ – PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT)

Rapporteur : Corinne Gougeon

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R321-10 et R321-11,

Vu le Règlement Général de l'Anah,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 octobre 2018 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2019/2024, et notamment les actions 3 et 4 pour la requalification du parc privé,

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 juin 2024 approuvant la prorogation du Programme Local de l'Habitat 2019/2024 pour une période de 2 années supplémentaires

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 mars 2025 approuvant la convention du Pacte Territorial – France Rénov' (2025-2029)

Vu les délibérations du conseil communautaire du 10 mars 2025 autorisant la conclusion avec l'État de la convention générale de délégation de compétence des aides à la pierre (2025-2030) et de la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé (2025),

Vu la délibération du conseil communautaire du 05 octobre 2026 autorisant la conclusion avec l'État de la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé (2026-2030),

Considérant la nécessité de valider, dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre, le Programme d'Actions Territorial (PAT), document réglementaire, opposable aux tiers qui informe les usagers sur les règles locales relatives aux aides de l'Anah

Considérant le projet du PAT, joint en annexe,

Après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat,

Après avis de la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le Programme d'Actions Territorial (PAT), document réglementaire, opposable aux tiers qui informe les usagers sur les règles locales relatives aux aides de l'Anah est accepté.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet ainsi que les avenants relatifs au PAT pour toutes nouvelles adaptations.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Thomas Brisseau). Éric Guérin, élu intéressé, n'a pas pris part au vote.

Le Président,

Florian Bercault